



Comité d'éthique de la recherche du CHUM
Pavillon R, 900 rue St-Denis, 3^e étage
Montréal (Québec) H2X 0A9

Le 17 janvier 2019

Docteure Annie Talbot
Axe de recherche : risques à la santé

a/s : Mme Rania Khemiri
courriel : raniaboxed@gmail.com

Objet :	18.289 – Approbation FINALE (Évaluation déléguée)
	Étude rétrospective sur dossiers : Évaluation de l'application de l'algorithme de soins pour la dispensation de la naloxone et la prescription de la buprénorphine -naloxone aux départements d'urgences du Québec, SuboxED - Numéro identifiant multicentrique: MP-02-2019-7709 - Numéro CÉR CHUM: 18.289

Docteure,

Nous accusons réception des précisions et corrections demandées ainsi que des documents suivants en vue de l'approbation finale du projet mentionné en rubrique:

- formulaire 20 complété
- CV (Annie Talbot)
- certificate CITI program Rania Khemiri
- questionnaire patient version 2 du 16 janvier 2019
- questionnaire personnel salle d'urgence version 2 du 16 janvier 2019
- questionnaire personnel clinique partenaire version 2 du 16 janvier 2019
- questionnaire pharmacie version 2 du 16 janvier 2019
- protocole version 3 du 16 janvier 2019
- lettre évaluation MSSS daté du 27 septembre 2018
- lettre évaluation IUD daté du 20 septembre 2018
- questionnaire patient version 1 du 11 décembre 2018
- questionnaire personnel salle d'urgence version 1 du 11 décembre 2018
- questionnaire personnel clinique partenaire version 1 du 11 décembre 2018
- questionnaire pharmacie version 1 du 11 décembre 2018

Le tout étant jugé satisfaisant, il nous fait plaisir de vous informer que la présente constitue l'approbation finale de votre projet de recherche, **valide pour un an à compter du 17 janvier 2019** pour les sites suivants :

- CHUM
- CIUSSS de l'Estrie-CHUS
- CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

Vous devrez compléter le formulaire de renouvellement que nous vous ferons parvenir annuellement. De même, vous devrez soumettre pour approbation préalable, toute demande de modification ou document de suivi requis par le comité d'éthique conformément à ses Statuts et Règlements et ce via Nagano.

Veillez noter que le projet de recherche ne pourra débuter avant que vous n'ayez reçu la lettre de la personne mandatée pour autoriser cette recherche dans les murs de l'établissement. De même, lorsque cela s'applique à votre situation, le projet ne peut débuter tant que le contrat n'est pas finalisé et dûment signé.

Le comité d'éthique du CHUM est désigné par le gouvernement du Québec (MSSS) et adhère aux règles de constitution et de fonctionnement de l'Énoncé de Politique des trois Conseils (ÉPTC 2) et des Bonnes pratiques cliniques de la CIH.

Pour toute question relative à cette correspondance, veuillez communiquer avec la personne soussignée via NAGANO, ou avec le secrétariat du comité par téléphone ou courriel: ethique.recherche.chum@ssss.gouv.qc.ca – 514 890-8000, poste 14485, ou consulter le fichier «Questions-réponses» au bas de la page d'accueil Nagano.

Vous souhaitant la meilleure des chances dans la poursuite de vos travaux, nous vous prions d'accepter, Docteur, nos salutations distinguées.



M. Yves Poirier
Vice-président
Comité d'éthique de la recherche du CHUM